



*Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA)*  
BORGOU SUD - DONGA – COLLINES (Pôle 4)

N° 468 /ATDA-BDC/DG/DP/SA

Parakou, le

28/08/2020

**Le Directeur Général de l'ATDA 4**

**A**

**Mesdames et Messieurs les Maires des  
communes des Collines et Djidja.**

**OBJET** : Formation des jeunes en entrepreneuriat agricole des jeunes

Madame et Messieurs les Maires,

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Accès au Marché (PADAAM), il est prévu la sélection de trois catégories de jeunes à former en entrepreneuriat agricole et à accompagner à l'installation.

Il s'agit des : « i) Jeunes déscolarisés des exploitations familiales ii) Jeunes diplômés généralistes et diplômés des lycées agricoles sans emploi, avec la vocation d'aller à l'entrepreneuriat agricole/agrobusiness, iii) Jeunes entrepreneurs déjà actifs sur le plan professionnel dans l'agrobusiness quel que soit la filière mais désireux de s'investir dans les filières du PADAAM »

A cet effet, vous voudriez bien recevoir ci-joint, l'appel à candidature élaboré en atelier national d'internalisation de la stratégie entrepreneuriat agricole des jeunes et de validation des outils de sélection des jeunes du PADAAM, tenu à Links Hôtel de Lokossa, du 05 au 07 Août 2020 en présence des acteurs d'accompagnement des jeunes (ATDA, DCAIFE, ANPME, ADEJ, ex ANPE, LAMS, Centre Songhaï, ONG Bouge, CePED, OCJ, FUOP, etc.)

Je vous saurais gré des dispositions que vous voudriez bien prendre pour accompagner les jeunes candidats de votre Commune à remplir les conditions éliminatoires surtout la mise disposition d'un acte de garantie foncier pour garantir la mise à disposition de domaine pour l'installation des jeunes de la Commune afin d'augmenter les chances des jeunes candidats de votre Commune.

**Pièce jointe** :

- **Projet d'appel à candidature**
- **Contacts des radios partenaires du PADAAM**



Dr. Kassimou ISSAKA

*Directeur Général*



*Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA)*  
BORGOU SUD - DONGA – COLLINES (Pôle 4)

**Appel à candidature pour la sélection de trois catégories de jeunes hommes et femmes à former en entrepreneuriat agricole et à accompagner à l'installation.**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la sous composante entrepreneuriat agricole des jeunes, le PADAAM en partenariat avec les structures techniques et/ou stratégiques partenaires d'exécution procède au recrutement des jeunes hommes et femmes candidats désireux de faire carrière dans l'entrepreneuriat agricole/agrobusiness. Ces jeunes hommes et femmes répartis en trois (3) catégories à savoir : i) Jeunes déscolarisés des exploitations familiales ii) Jeunes diplômés des lycées agricoles et diplômés généralistes non spécialistes sans emploi, avec la vocation d'aller à l'agrobusiness<sup>1</sup>, iii) Jeunes entrepreneurs déjà actifs sur le plan professionnel dans l'agrobusiness quel que soit la filière mais désireux de s'investir dans les filières accompagnées par le PADAAM (maïs, manioc et riz)<sup>2</sup>. Ces candidats et candidates seront formé(e)s pendant une période allant jusqu'à trois (3) mois selon la catégorie sur le savoir, le savoir-faire et le savoir être dans les métiers de la production végétale, des technologies alimentaires, des techniques de conservation de récolte et post-récolte, du métier de commercial et autres métiers para-agricoles sur les filières riz, maïs et manioc. La zone d'intervention du projet dans le PDA 4 se limite à toutes les communes des Collines + la commune de Djidja.

**Conditions à remplir<sup>3</sup>**

Les postulants et postulantes toutes catégories confondues doivent remplir les conditions suivantes:

- 1) être de nationalité béninoise ;
- 2) avoir élu domicile ou être installé dans l'un des villages de la zone d'intervention du projet ;
- 3) être jeune fille ou jeune homme âgé(e) de trente (35) ans au plus au 31 Décembre 2020 ;
- 4) être engagé à s'insérer dans l'un des maillons de l'amont à l'aval aux filières (production, transformation, commercialisation et autres métiers connexes des) dans au moins une des trois filières promues par le PADAAM ;
- 5) s'engager à s'installer après la formation dans la zone d'intervention du projet, pour créer son entreprise (condition obligatoire et éliminatoire) ;

<sup>1</sup> La sélection de cette cible doit être faite avec beaucoup de précaution car difficile à gérer. Il faudra bien évaluer la motivation pour éviter les opportunistes.

<sup>2</sup> De préférence, ces derniers doivent être recrutés sur la base des idées de projets ....le temps de recyclage

<sup>3</sup> Les conditions seront définies par catégorie de bénéficiaires



## *Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA)*

### BORGOU SUD - DONGA – COLLINES (Pôle 4)

- 6) avoir la preuve de disposer d'un site sécurisé (condition obligatoire et éliminatoire) ;
- 7) être disponible et sans aucune contrainte pour séjourner pendant une période allant jusqu'à trois (3) mois dans un centre de formation sous régime d'internat selon la catégorie ;
- 8) être prêt à accepter les conditions du projet et y produire un engagement à cet effet
- 9) recueillir la caution légalisée d'un parent ;
- 10) avoir une lettre de recommandation dûment signée par une autorité locale (Maire, adjoints au Maires, Chef d'Arrondissement) ; ou une Personne Ressource (Responsables d'ONG, d'entreprises agricoles, ...) de la localité reconnue pour ses qualités, son expérience et son engagement pour le développement du secteur agricole dans la zone du projet.

#### Condition particulière par catégorie de jeunes :

- ☞ **1ère catégorie de jeunes : Jeunes hommes et femmes issus des exploitations familiales**
  - Savoir lire et écrire le français;
  - être fils d'agriculteur, et être dans l'activité au moins deux (2) ans auprès des parents/tuteurs ou en tant qu'ouvrier dans une exploitation agricole.
- ☞ **2ème catégorie de jeunes : Jeunes hommes et femmes diplômés généralistes et les « diplômés professionnels en agriculture sans emploi, avec la ferme volonté/vocation d'aller à l'entreprenariat agricole/agrobusiness.**
  - avoir au moins le niveau BEPC et en fournir la preuve pour les candidats diplômés généraliste sans emploi ;
  - avoir un diplôme ou une attestation de formation technique agricole et en fournir la preuve pour les candidats diplômés professionnels en agriculture sans emploi.
  - avoir une autorisation de la cellule d'orientation et d'insertion pour les jeunes issus des lycées agricoles ;
  - produire une lettre d'engagement pour aller à l'agrobusiness ;
  - savoir parler et écrire correctement le français puis être capable de faire un compte rendu à travers des rapports simples ;
  - produire une lettre de motivation pour s'engager dans l'agrobusiness.
- ☞ **3ème catégorie de jeunes : Jeunes hommes et femmes entrepreneurs déjà « actifs» ;**
  - être déjà installé à son propre compte dans le domaine agricole avec un niveau acceptable de compétence technique ;



## *Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA)*

### BORGOU SUD - DONGA – COLLINES (Pôle 4)

- disposer d'une expérience d'au moins deux (2) ans dans les activités agricoles et en produire la preuve pour les candidats déjà actifs ;
- savoir parler et écrire correctement le français puis être capable de faire un compte rendu à travers des rapports simples.

#### Condition obligatoire pour le candidat

Détenir la preuve légalisée de propriété d'un domaine /emplacement sécurisé où le candidat exercera ses activités après la formation.

#### Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra impérativement comporter :

1. une fiche de candidature disponible à retirer aux lieux indiqués dans le communiqué ;
2. une lettre de motivation pour les candidats de la 2<sup>ème</sup> catégorie ;
3. une photocopie légalisée de sa Carte d'Identité Nationale ou de son Passeport en cours de validité ou de la carte LEPI ou RAVIP ;
4. une copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ;
5. un certificat de scolarité de la dernière classe fréquentée ou une copie légalisée du dernier bulletin de notes ;
6. une attestation de résidence datant de moins de trois (3) mois ;
7. un engagement sur l'honneur à suivre la formation et à s'installer, à la fin de la formation dans une des communes d'intervention du projet ;
8. un acte de garantie foncier (le Maire de la Commune de résidence ou d'installation peut garantir la mise à disposition de domaine pour l'installation des jeunes de la Commune) ;
9. Pour les candidats de la 3<sup>ème</sup> catégorie ayant moins d'un an d'expérience, avoir une lettre de recommandation de la cellule d'orientation et d'insertion ou de son centre de formation ;
10. une idée de projet pour les candidats de la 3<sup>ème</sup> catégorie.

#### Lieu et Date limite de dépôt des dossiers

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée **1<sup>er</sup> Septembre au 30 Septembre 2020 à 17 h** délai de rigueur. Les dossiers de composé des pièces citées plus haut seront déposés au siège de la Cellule Communale ADTA de chaque Commune dans la zone d'intervention du projet PADAAM.

**NB : Les candidatures féminines sont vivement encouragées.**



## Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA)

### BORGOU SUD - DONGA – COLLINES (Pôle 4)

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai sera systématiquement éliminé. Seuls les postulants et postulantes dont les dossiers sont jugés recevables par le comité de sélection seront convoqués pour les phases suivantes du processus.

Pour toutes informations complémentaires, s'adresser au Responsable de la Cellule Communale de votre Commune au téléphone : ....., à ..... (à compléter selon la Commune) ou aux Responsables Unité Régionale du ProCaR au Tél : 97 11 74 85/96 25 21 79.

#### Processus de sélection

- Pré sélection sur dossier :
- Entretien avec les candidats pré sélectionnés et son parent (ou son mari s'il s'agit d'une femme mariée);
- Sélection finale.

#### Conditions d'accès à la formation

- Les candidats et candidates sélectionnés au terme du processus bénéficieront d'une prise en charge en régime d'internat durant la période de leur formation. Cette prise en charge couvre les frais de formation, de restauration et d'hébergement. Des précisions leur seront données dès qu'ils sont sélectionnés ;
- Etre immédiatement disponible après la sélection à intégrer l'internat pour la formation pendant une période adaptée à la catégorie de jeunes.

#### Lieu de dépôt des dossiers de candidatures

Les dossiers seront déposés au siège de la cellule communale ATDA de votre Commune.

(Veiller signer le cahier de dépôt prévu à cet effet au moment du dépôt de votre dossier de candidature).



*[Signature]*  
Dr. Kassimou ISSAKA  
Directeur Général



**PROGRAMME CADRE DES INTERVENTIONS DU FIDA EN MILEU RURAL AU BENIN  
(ProCaR)**

=====

**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET A L'ACCES AU MARCHÉ  
(PADAAM)**

=====

**CONTACT DES RADIOS PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE DU PADAAM**

N°	Dénomination	Contacts	Observation
<b>Collines</b>			
1	Radio Locale de Ouessè	97 44 39 88	
2	Idadu FM de Savè	96 77 33 88	
3	Collines FM de Glazoué	67 65 29 71/66 14 17 73	
4	Radios Ilèma	96 26 96 44	
5	Radio Tchetti	97 95 74 40	
<b>Zou</b>			
6	Royal FM	97 63 94 97	
7	Tonassé de Covè	61 84 26 21	
<b>Mono Couffo</b>			
8	Couffo FM	64 16 02 53 97 23 49 75	
9	Radio lalo	66 52 02 33/ 97 22 52 86	
10	Radio Mono FM de Lokossa	97 80 08 08	
11	La voix des Rossignol de Comè	61 25 23 24	
<b>Atlantique</b>			
12	Radio Kpassè de Ouidah	97 76 91 95/97 25 03 26	
13	Tado FM de Calavi	95 02 56 64	
<b>Ouémé plateau</b>			
14	Gerdès radio Apro Misséréte	97 32 51 83	
15	Radio la voix de la vallée Adjohoun	97 54 77 13	
16	Radio Adja Ouèrè	62 43 29 77 / 97 39 50 32	